Procès-verbal de l'assemblée générale du Comité d'Action et d'Entraide Sociales (CAES) de l'EHESS

Mardi 3 avril 2012 à 12h30 heures,

Salle du Conseil, Bâtiment Le France, 190-198, avenue de France 75013 Paris

72 personnes présentes ou représentées.

C. Agnoux, F. Antoine, P. Antoine, B. Baraton, C. Baros, G. Ballif, A. Bastien, C. Blancheteau, N. Burgos, G. Braunstein, I. Campos, C. Caracena, H. Caracena, J. Caugnon-Sossine, C. Ceci, M. Charrier, V. Chaufourier, Y. Cohen, M. Da Silva, F. Delteil, M. Dion, F. Djafri, M. Du Halgouet, E. Dutartre-Michaut, F. Filoche, M.C. Finas, C. Garcia, N. George, J. Gillet, L. Ginod, N. Green, A. Grelon, C. Guarischi, P. Gueniffey, N. Haddad, C. Havas, P. Hongniat, J. Heffer, M. Ilic, J. Leconte, B. Le Gourvellec, A. Le Pape, N. Livet, J. Longerinas, M.V. Marignier, M.A. Marquet, R. Marini, S. Mastagli, G. Melikian, V. Melikian, A; Miquel, M.A. Morisson, L. Morlot, R. Meunier, C. Multeau, N. Mutti-Montanaro, M. Paulin, J. Philakam, D. Poublan, V. Poullet, G. Prosper, F. Puig, C. Raclin, F. Rameau, C. Redon, N. Rouillon, R. Roussev, C. Ste Rose, C. Vouillemet, C. Vuatrin, N. Vuckovic, F. Weyer,

Le président du CAES, Pascal Antoine, déclare l'Assemblée ouverte et énonce l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 26 avril 2011.

Adoption du procès-verbal à l'unanimité. Il sera mis en ligne sur la page web du CAES.

2. Rapport moral de l'année 2011 présenté par le président du CAES.

Le CAES a plus de 35 ans d'existence, il représente un collège unique du personnel de l'EHESS.

Répartition des activités 2011, les actions sont plutôt équilibrées.

24% : activités sportives et culturelles

23% : voyages et séjours21% : offres culturelles

19%: sorties familiales

12%: action sociale

1%: fonctionnement

Le budget annuel du CAES est d'environ 60 000 euros réparti en 40 000 euros provenant de la dotation de l'Ecole et environ 20 000 euros de ressources propres correspondant la redevance distributeurs.

Activités sportives et culturelles : 45 personnes ont profité des activités sportives et culturelles. En terme de masse salariale, il y a désormais une seule personne salariée, la professeure de yoga.

Le cours de dessin s'est terminé en 2011.

Pour continuer les activités sportives et culturelles, des accords ont été signés avec le CNRS qui embauche des professeurs et assume les charges sociales, le CAES de l'EHESS participe aux frais en fonction des agents inscrits.

Le CAES propose un cours de gym tonique le lundi midi, à côté du bâtiment le France, proposé par l'association Arc en Ciel.

Commission culture: Il est à noter que les billets sont facilement accessibles. Durant l'année 2011, 2586 places ont été vendues dont 781 pour 25 expositions différentes, 239 places pour 18 concerts, 179 places pour des spectacles de danse ou de théâtre et 1387 places de cinéma.

Les bénéficiaires de ces spectacles ont été les suivants : 219 agents EHESS, 30 agents CNRS, un agent FMSH et 3 agents extérieurs.

Commission voyages : De nombreux voyages ont été organisés : Pralognan, Sologne, Sri Lanka, Florence. La fréquentation dépend des destinations. Le voyage à Florence a très bien fonctionné avec la participation de 27 personnes.

Commission enfants: Une sortie familiale a été organisée au zoo de Beauval impliquant la participation de 60 personnes et deux arbres de Noël ont été organisés, un par le rectorat de Paris et le second, un spectacle pour enfants dans l'amphithéâtre du 105 bd Raspail, a accueilli avec succès 150 personnes.

L'action sociale: elle représente 12% du budget. Elle sert à subventionner les séjours dans les centres CNRS ou les séjours pour enfants. Elle était à la charge du CAES jusqu'au 31 décembre 2011. Par suite du passage de l'établissement aux RCE, toutes les activités relevant de l'action sociale sont passées sous la seule responsabilité du service des Affaires sociales de l'Ecole. Cependant, pendant la période de transition et pour ne pas léser les enfants ou les ayants droit, le CAES a continué de recevoir et d'instruire les dossiers. Toutefois, à terme, ces tâches devraient incomber au service des affaires sociales une fois qu'il sera en place, sur un financement Ecole.

Pascal remercie tous les bénévoles du CAES pour le travail accompli tout au long de l'année.

Un débat s'engage.

Il est fait état de la difficulté à accéder au site du CAES lorsque l'on passe par celui de l'école.

Une interrogation se pose quant à la cessation complète de l'action sociale au CAES. Que cela recouvre-t-il ? L'arbre de Noël en fait-il partie ?

La subvention des colonies de vacances dépend entièrement de l'action sociale. Il ne peut pas y avoir de politique sociale concurrente entre le CAES et l'EHESS.

Dans l'organigramme de l'école la transition de la structure reprenant l'action sociale n'est pas claire.

Le DGS adjoint intervient en expliquant la dualité qui existe entre l'action sociale locale et l'action sociale du rectorat.

Avec le passage aux RCE le rectorat a transféré à l'établissement les PIM comme la restauration par exemple. Il y a une obligation à l'établissement de proposer des prestations sociales. La structure sociale est surtout reliée aux RH. Pour répondre aux questions liées à la gestion administrative il faut créer un comité de gestion de réflexion collective afin de définir une stratégie commune avec les syndicats. Cette commission va se mettre en place progressivement.

Faut-il une action sociale centralisée et avec quelle autonomie budgétaire ?

Il est précisé que la commission d'action sociale est composée d'un médecin, une assistante sociale et à la DGS RH, 3 représentants intersyndicales.

Il s'agit d'un travail de proximité. Une convention devrait se mettre en place entre l'EHESS et le CAES pour les colonies de vacances.

Une proposition est soumise de rencontrer une fois par an le Président de l'établissement pour parler des missions qui incombent aux uns et aux autres tout en respectant l'indépendance du CAES, même s'il s'agit d'une subvention de l'Ecole II serait sans doute préférable de rendre des comptes au CA de l'EHESS puisque c'est lui qui vote le budget du CAES.

3. Rapport financier

Pascal Antoine laisse la parole à Valérie Mélikian, trésorière du CAES. L'exercice 2011 s'est achevé avec un résultat positif, comme l'an passé.

Valérie récapitule l'année écoulée. Elle évoque le déménagement et l'emménagement au France. Le CAES s'est efforcé de maintenir ses activités malgré ces grands changements. A côté du France s'est mise en place un cours de gymnastique ainsi que la vente d'entrées à la piscine Joséphine Baker. Les propositions et les choix d'expositions et de spectacles sont plus larges.

Il est difficile de prévoir le budget car la subvention est versée tardivement, l'année dernière elle a été versée en juillet. De même le versement de la redevance des distributeurs est irrégulière. Ces retards contraignent à toujours avoir une trésorerie suffisante et ne

permettent pas des projections à trop long terme. Ainsi, c'est un handicap pour programmer des activités au coût important comme les voyages par exemple.

Cette année le CAES a dégagé un bénéfice de 2377 euros ce qui prouve l'équilibre des comptes.

Les charges : Les charges salariales et sociales sont réduites de moitié par rapport à l'année dernière. Le Caes n'a plus qu'un seul intervenant pour un cours hebdomadaire de yoga. Le cours de dessin a pris fin au second semestre.

Les charges exceptionnelles concernent des frais d'annulation de voyages que le bureau du Caes, au vu des motifs d'annulation, a décidé de prendre à sa charge.

Les charges sont ainsi réparties : 31% voyages ; spectacles, 21% ; sorties enfants 9,5% ; rémunérations, 8,62% ; participations aux activités CNRS, 7%.

Côté produits, les produits exceptionnels font référence à un chèque qui n'a pas été encaissé au bout de 3 ans. Il a été décidé de réintégrer le montant car il n'a jamais été encaissé. Ce chèque concernait le paiement d'un théâtre ainsi que la prévision d'un peu plus de charges sociales que prévu.

Les recettes: Le poste le plus important est la subvention de l'Ecole, 40 000 euros, soit 32% des recettes; 16% pour la redevance distributeurs, 4,85% provenant du CNRS, 20% de recettes des voyages, 11% de recettes de la billetterie, pour les postes les plus importants.

Il reste sur le compte 37 319 euros de trésorerie.

La trésorière sollicite le quitus.

Pascal Antoine prend la parole pour exposer le rapport de l'agente comptable après vérification des comptes du CAES, au nom de l'administration de l'Ecole.

Le rapport est bon. Il est stipulé que tous les documents sont disponibles, bien classés et facilement vérifiables. Une seule facture a été établie au nom de l'EHESS et non au nom du CAES, il s'agit de celle de l'arbre de Noël, cependant la situation est normale puisque c'est une facture provenant du rectorat et ce dernier ne peut pas facturer une association.

Le problème de la date tardive du versement de la subvention de l'Ecole de 40 000 euros, versée en milieu d'exercice, est évoqué impliquant une difficulté de prévisions budgétaires.

Les comptes sont réguliers avec de bons documents de synthèse. L'agente comptable propose que les comptes soient adoptés sans réserve par l'Assemblée et que quitus en soit donné au président, à la trésorière et aux autres membres du conseil d'administration du CAES. Celui-ci est donné à l'unanimité.

Aucun volontaire ne se propose pour vérifier les comptes à la fin 2012.

Un débat s'engage.

Il est fait état de l'âge général élevé de l'assemblée : comment faire pour s'adresser aux plus jeunes.

Les membres présents constatent que ceux qui profitent des activités ne sont pas présents. L'Ecole compte 1 196 agents. Aujourd'hui 72 personnes se sont manifestées.

Le CAES a un problème de visibilité, de reconnaissance. Il faudrait que les nouveaux entrants puissent avoir une connaissance rapide des activités du CAES.

De nouveau la question est soulevée d'un livret d'accueil à remettre aux nouveaux, avec des informations sur les droits des agents et une présentation des activités du CAES.

Institutionnellement on ne peut pas faire plus que de mettre des informations sur le site. Sur le site de l'EHESS il n'y a aucune rubrique, ni pour les syndicats, ni pour le CAES. Ce sont des demandes qui ont été effectuées de manière récurrente. Une proposition serait de pouvoir incorporer des informations concernant le CAES dans la lettre de l'Ecole.

Il est vrai que la lettre s'adresse aussi aux personnels CNRS, il est parfois difficile pour les personnes s'occupant de la billetterie d'identifier les personnels Ecole. Il faudrait que le service des RH transmette la liste des personnels EHESS.

De même, pour l'arbre de Noël, aucun document ne permet de savoir combien d'enfants sont concernés

Proposition est faite de mettre en place une adhésion pour savoir qui est de l'EHESS et avoir un peu plus de ressources. La proposition ne semble pas recevable, tous n'adhéreront pas alors que la subvention est versée l'ensemble des personnels, ce qui créerait une injustice.

Ce serait plus intéressant de connaître la population à qui l'on s'adresse mais c'est difficile à mettre en place car cela demande une gestion administrative importante. Il faudrait connaître tous les personnels qui ont un bulletin de paye EHESS, doctorants, contractuels, et les informations devraient être communiquées par les RH.

Les listes Tlehess et Tliatos sont gérées manuellement et ne sont donc pas complètement mises à jour.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 14 heures.